

***LE DROIT À L'AIDE SOCIALE...
LES FEMMES S'Y INTÉRESSENT!***

**Rapport de consultation tenue par
l'Association nationale de la femme et du droit
au sujet de la cause Gosselin**

Halifax/Montréal/Ottawa/Vancouver

Mars 2001

Rédigé par : Rachel Cox

1. INTRODUCTION

À l'automne 2000, l'Association nationale de la femme et du droit (ANFD) a obtenu le statut d'intervenante devant la Cour suprême dans l'affaire *Gosselin c. Québec (Procureur général)*. La cause Gosselin porte sur un *Règlement d'aide sociale* en vigueur au Québec dans les années 80 qui prévoyait des prestations très basses (170\$/mois) pour les personnes seules de moins de trente ans considérées aptes au travail. Le jugement que la Cour suprême va rendre pourrait très bien déterminer si des prestations minimales d'aide sociale constituent un droit compris dans le droit à la sécurité de la personne garanti à l'article 7 de la *Charte canadienne* ou encore, dans le droit à l'assistance financière garanti à l'article 45 de la *Charte québécoise*. La Cour suprême devra également trancher la question à savoir si le gouvernement a le droit de nier une aide de dernier recours aux personnes dans le besoin sur la base de distinctions discriminatoires comme l'âge.

L'ANFD plaide que la Cour doit tenir compte de l'impact qu'ont des prestations d'aide sociale aussi basses sur les femmes. En effet, nous prétendons que le *Règlement d'aide sociale* exacerbe l'inégalité et la pauvreté que connaissent les femmes, et rend celles-ci encore plus vulnérables à la violence et à la discrimination. Plus généralement, nous regardons cette cause à partir d'une vision des droits de la personne qui veut que l'extrême pauvreté constitue en soi une violation des droits plus fondamentaux.

Nous avons voulu consulter des femmes directement concernées par la pauvreté pour discuter des implications juridiques et politiques de cette cause et recueillir leurs commentaires sur les arguments que l'ANFD avait l'intention de présenter à la Cour suprême. Financée par le Programme de contestation judiciaire ainsi que d'autres donateurs dont Condition féminine Canada, l'ANFD a donc procédé au mois de mars 2001 à une consultation de femmes ayant vécu dans la pauvreté ou travaillant auprès de femmes vivant dans la pauvreté. Ce document constitue le rapport-synthèse de cette consultation.

2. LA DÉMARCHE

Lors de la démarche de consultation menée au mois de mars 2001, des rencontres ont eu lieu à Indian Harbour (Nouvelle Écosse), à Vancouver, à Montréal et à Ottawa. En tout, 41 femmes militantes anti-pauvreté ont participé au processus de consultation. Chaque participante a reçu une pochette incluant :

- Trois documents produits dans le cadre de la consultation, soit un résumé de la cause Gosselin, les enjeux de la cause ainsi que les principaux arguments de l'ANFD;
- La Charte canadienne ainsi que l'article 52 de la Constitution;
- Le Pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et culturels;
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de femmes;
- Un extrait des revendications de la Marche canadienne des femmes de l'an 2000 et, selon le cas, de la Marche québécoise des femmes au sujet de l'aide sociale.

Nous avons également élaboré un plan de la journée et un Guide d'animation à l'intention des coordonnatrices et animatrices de chaque rencontre dans les deux langues officielles. Chaque coordonnatrice locale a rédigé un rapport de la consultation. Le présent rapport constitue la synthèse et l'analyse de ces rapports.

Lors de chaque rencontre, une représentante de l'ANFD a assuré le volet « formation » de la journée. Rachel Cox a été responsable de la formation aux rencontres à Indian Harbour et à Montréal. Andrée Côté a joué le même rôle à la rencontre à Ottawa. Margot Young a fait la formation à Vancouver, rencontre à laquelle Gwen Brodsky et Shelagh Day ont également assisté au nom de l'ANFD.

À l'issue de notre démarche de consultation, trois constats s'imposent. Premièrement, les préoccupations au sujet de l'aide sociale rejoignent l'ensemble des groupes de femmes particulièrement désavantagées dans la société. Deuxièmement, les femmes sont unanimes à exprimer un intérêt pour le développement d'une analyse féministe de la question de l'aide sociale et les femmes. Troisièmement, les femmes veulent de la formation sur leurs droits, surtout en ce qui a trait à l'aide sociale et au droit à l'égalité. Un discours des droits peut redonner du pouvoir aux femmes assistées sociales et les aider à combattre les tentatives du système d'aide sociale de les déposséder de tout sentiment d'être en droit de recevoir des prestations d'aide sociale.

Une grande préoccupation au sujet de l'aide sociale

L'aide sociale s'est avéré un sujet extrêmement mobilisateur pour plusieurs groupes de femmes, et ce, dans les quatre endroits où nous avons tenu des rencontres. En effet, nous avons rejoint des femmes autochtones (militantes anti-pauvreté ou ayant vécu dans la pauvreté), des femmes impliquées dans la défense des droits des jeunes femmes dans la rue, des femmes impliquées dans la défense des droits des femmes itinérantes en général, des féministes qui travaillent au sein de groupes anti-pauvreté mixtes, des femmes qui

militent contre la violence conjugale, des militantes ayant une déficience quelconque ou ayant été victimes d'abus psychiatriques,¹ des femmes membres des groupes racisés qui sont des militantes anti-pauvreté, des femmes impliquées dans la défense des droits des femmes immigrantes, des femmes qui luttent pour l'égalité des femmes sur le marché du travail, des femmes qui travaillent dans les centres de femmes autant dans les grandes villes que dans les régions ainsi que des femmes qui soutiennent des femmes qui ont des démêlés avec le système judiciaire.

En effet, le besoin de recourir à l'aide sociale reflète assez fidèlement la discrimination ou l'exclusion du marché du travail, ce qui fait que beaucoup de groupes de femmes historiquement désavantagés ont un vif intérêt pour toute la question de l'aide sociale. Ce constat confirme que la lutte pour le droit à l'aide sociale est en effet intimement liée à la reconnaissance effective du droit à l'égalité pour ces différents groupes de femmes.

L'intérêt pour une analyse féministe

Les participantes ont clairement exprimé un intérêt pour le développement d'une analyse féministe du droit des femmes à l'aide sociale. À l'issue des consultations, il est clair que l'oppression des femmes dans le contexte de l'aide sociale est distincte de celle des hommes dans le même contexte. Sans vouloir construire une hiérarchie de la misère, notons simplement que les femmes assistées sociales ne se retrouvent pas toujours dans une analyse qui ne tient pas compte des effets différenciés selon le sexe.

Le goût d'en savoir davantage

Le volet formation juridique des rencontres a été grandement apprécié. L'aide sociale représente une espèce de zone de non-droit pour les femmes, une zone où les règles sont obscures et où règnent impunément l'arbitraire et le discrétionnaire. Le fait de dépendre de l'aide sociale semble être synonyme de déchéance de droits pour les femmes. Elles ont donc, en général, beaucoup aimé entendre parler de droits, de leur droit à l'égalité, du droit à la vie privée, du droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de leur personne, de leurs droits au plan du droit international. Dans une certaine mesure, un discours des droits rétablit le sentiment d'appartenance à la société à titre de citoyenne à part égale des femmes assistées sociales. En ce sens, l'enthousiasme pour la formation paraît être l'envers du sentiment de ne plus avoir de droits du tout que vivent plusieurs femmes assistées sociales.

En terminant, l'accessibilité des documents juridiques produits pour la consultation a été très appréciée. En effet, les documents ont été repris pour des fins de formation populaire par deux groupes anti-pauvreté, soit l'Organisation nationale anti-pauvreté et le Front commun des personnes assistées sociales du Québec.

¹ Cette expression remplace celle de « femmes aux prises avec des problèmes de santé mentale », jugée par les principales concernées mal refléter la réalité de la chose.

3. LES FAITS SAILLANTS

Même si la teneur des discussions au sujet de la cause Gosselin et du droit à l'aide sociale variait selon le vécu et les perspectives des participantes à chaque rencontre, certains thèmes sont ressortis lors de chacune des quatre rencontres. En effet, à travers le Québec et le Canada, les participantes ont dénoncé certaines prémisses de l'aide sociale. Par exemple, il semblerait que selon les règles du système d'aide sociale, les femmes sont encore censées dépendre d'un homme. Les femmes sont assujetties à des mesures d'enquête et de contrôle pour savoir, entre autres, si un homme les fait vivre. Ces mesures font que l'expérience de demander de l'aide sociale est souvent une expérience des plus humiliantes pour les femmes. De plus, quand une femme sur l'aide sociale a des enfants, sa façon de prendre soin de ses enfants est sous surveillance. Les autorités peuvent jouer un rôle important dans un processus visant à enlever la garde des enfants à une femme économiquement démunie, et ceci apparaît comme un outil de chantage puissant à l'égard des mères qui reçoivent de l'aide sociale.

Les participantes ont été unanimes à décrire l'insuffisance criante des barèmes actuels d'aide sociale et les conséquences graves de cette insuffisance sur les femmes. Entre autre, l'absence de logement sécuritaire ou le fait d'être itinérante rend les femmes extrêmement vulnérables à l'exploitation et à la coercition sexuelles. L'insuffisance des barèmes rend plus difficile pour une femme de quitter une relation abusive ou violente.

Tout cela mène au constat que le système d'aide sociale -- les barèmes très bas, les règlements stigmatisants et les mécanismes de contrôle des prestataires -- n'est pas neutre face à la commodification de la sexualité et à la subordination générale des femmes dans la société. Bien au contraire, il semble clair que le système d'aide sociale renforce la commodification de la sexualité des femmes, contribue à rendre les femmes dépendantes des hommes au plan économique et nie le droit des femmes de vivre comme des citoyennes à part entière.

Notons également que les femmes ayant une déficience physique ou mentale (ou les deux à la fois) sont souvent dépendantes de l'aide sociale et sont donc affectées de façon disproportionnée par les contraintes du système d'aide sociale.

De plus, que ce soit à l'intérieur du système d'aide sociale ou du système judiciaire, dans les services sociaux, dans le domaine du logement ou sur le marché du travail, le racisme constitue un obstacle additionnel omniprésent pour les femmes démunies qui sont membres des groupes racisés.

Finalement, même s'il est clair que le besoin d'aide sociale ne constitue que le reflet de l'exclusion ou de la discrimination de certains groupes de femmes sur le marché du travail (ou encore de la non rémunération des soins apportés par les femmes aux enfants et aux personnes en perte d'autonomie), dans la mesure où une femme est classée « apte au travail », les règles de l'aide sociale font abstraction des véritables possibilités pour elle de décrocher un emploi qui lui permettrait de vivre décemment. Souvent, les programmes d'employabilité ne sont pas adaptés aux besoins des femmes sur l'aide

sociale. Ils mènent rarement à l'obtention d'un emploi stable et bien rémunéré. Ces programmes peuvent même contribuer à un discours qui met l'accent sur les lacunes individuelles des prestataires de l'aide sociale, comme si ces lacunes, plutôt que l'état général de l'économie ou le travail familial non rémunéré qu'assument les femmes, étaient responsables de l'absence de revenus d'emploi.

3.1 Un stéréotype de la femme dépendante

Les règles du système d'aide sociale ainsi que la façon que ces règles sont appliquées reposent sur la prémisse qu'il est normal qu'une femme se fie sur un homme (ou sur des hommes) pour la faire vivre. En effet, à la première occasion, le système d'aide sociale prend pour acquis qu'une femme soit soutenue par un homme dans son entourage et coupe ses prestations en conséquence, et ce, peu importe tous les indices d'un réel besoin d'aide sociale. De là, il n'y a qu'un pas à faire pour tirer la conclusion avancée par l'une des participantes, à savoir qu'aux yeux du système d'aide sociale, les femmes sont censées avoir des relations sexuelles en échange de l'argent ou bien, ne pas en avoir du tout.

« Il y a vingt ans, une femme monoparentale qui n'a pas voulu se marier était perçue comme une prostituée quand elle faisait une demande d'aide sociale. Aujourd'hui, ils viennent dans ton logement, fouiller dans tes tiroirs pour chercher du linge d'homme. »

Montréal

« C'est très dur pour les femmes dans les régions. Faire du pouce, c'est pas évident pour une femme. T'as vraiment besoin d'un char mais comment tu veux te le permettre sur l'aide sociale. T'essaies de te débrouiller, de quêter un lift avec le voisin pour aller faire l'épicerie. Une fois, deux fois, puis oups, l'agent dit, il y a de l'entraide, c'est-tu ton chum, on va te couper. »

Montréal

« [Traduction] Lorsqu'une femme est enceinte et que l'homme s'en va, la femme doit nommer le père et le poursuivre sinon elle ne peut recevoir d'aide sociale. Même si elle ne sait pas qui est le père, ça ne fait rien... Elle n'aura pas d'aide tant qu'elle ne nommera pas quelqu'un. »

Nouvelle-Écosse

Les femmes parrainées (par leur conjoint) n'ont pas droit à l'aide sociale.

Ottawa

« [Traduction] Ta vie sexuelle est sous surveillance. On saute aux conclusions... A un moment donné j'habitais chez mon oncle et l'agent d'aide sociale m'a demandé si je couchais avec lui... »

Nouvelle-Écosse

« [Traduction] *Si une jeune femme choisit de partager un logement avec de jeunes hommes, on l'accuse d'avoir des relations sexuelles avec eux* »
Nouvelle-Écosse

Les femmes vivant dans l'extrême pauvreté perdent leur droit à la vie privée puisque les agents d'aide sociale peuvent leur poser, avec impunité, des questions sur leur vie privée (et exiger des réponses); ils peuvent également questionner des voisins, des connaissances, des pourvoyeurs de services publics, le propriétaire de leur logement, etc.; en agissant ainsi, on infantilise les femmes et on porte atteinte à leur liberté de mouvement; elles ne peuvent pas entrer en relation sans risquer de perdre leur accès à l'aide sociale et le fardeau de la preuve (pour démontrer qu'un co-loc masculin n'est pas en effet un "chum") est imposé aux femmes.
Ottawa

Au Québec, si une femme reçoit pour ses enfants une pension alimentaire de la part de leur père, cette pension est déduite à 100% de son chèque d'aide sociale. (Ce sujet n'a pas été abordé dans les autres provinces.)

« *Aujourd'hui, il n'y a plus de discrimination dans les prestations sur la base de l'âge. Mais il y a des coupures discriminatoires envers les femmes, il y a des femmes qui se retrouvent avec zéro parce qu'elles se font couper à cause de la pension alimentaire qu'elles reçoivent...pour leurs enfants! ... Avec toutes les coupures qu'ils peuvent faire aujourd'hui, des fois je me dis, 170\$, c'était pas gros mais au moins, c'était ça, t'étais sûre de l'avoir, ils coupaient pas là-dedans.* »
Montréal

Le système d'aide sociale tente d'obliger les jeunes femmes à se tourner vers leur famille d'origine, et ce, même en présence d'indices d'une situation familiale malsaine ou abusive.

« [Traduction] *...ils se font une idée au sujet des jeunes adultes, ils veulent qu'ils restent dans leur famille. Mais qu'est-ce qui se passe à la maison : crime, alcoolisme, abus? C'est une vision des blancs de la classe moyenne de croire qu'une famille peut reprendre quelqu'un, que la famille a les moyens de le faire. C'est parce qu'elles viennent de famille où il y a de l'abus que les filles sont dans la rue. « Dans quelle situation se trouvent-elles, ces filles, si elles sont obligées de retourner vivre dans un milieu violent? » »*
Vancouver

« *La famille, ce n'est plus une ressource.* »
Montréal

Le système d'aide sociale a une approche punitive envers les femmes. Les femmes ont l'impression d'être jugées, voire, d'être punies parce qu'elles ont besoin d'aide.

[Traduction] *Une participante a raconté à quel point c'était difficile de demander un bon d'achat pour de la nourriture. « Les agents d'aide sociale te malmènent et finissent par te donner juste 25\$ par semaine pour trois enfants. »*
Vancouver

« [Traduction] « *Tu es autochtone. Pourquoi ne retournes-tu pas dans ta réserve?* » *Ca, c'est la première chose qu'on va te dire quand tu vas faire une demande d'aide sociale.* »
Nouvelle-Écosse

« *Quand t'es sur l'aide sociale, tu peux même pas aller prendre un café au restaurant du coin, t'as pas le droit. Les gens te regardent comme s'ils disaient, « Comment ça se fait que t'es là? T'as pas rien à faire? »*
Montréal

« [Traduction] *Il a fallu que j'arrache moi-même trois de mes dents. J'ai appris plus tard que ça aurait dû être couvert par l'aide sociale.* »
Nouvelle-Écosse

« [Traduction] *Les jeunes femmes ne sont pas censées avoir un sens de la justice, ni revendiquer, ni connaître leurs droits. Si tu ajoutes à cela le sexisme, les jeunes femmes ne devraient pas avoir un seul mot à dire. Il y a une façon de définir la féminité basée sur la race et la classe sociale qui interdit strictement à une femme de demander quoi que ce soit.* »
Vancouver

3.2 L'insuffisance des barèmes

Dans aucune des quatre provinces dans lesquels nous avons consulté des femmes, l'aide de derniers recours couvre-t-elle les choses essentielles comme la nourriture, le logement, les vêtements, les serviettes sanitaires et les tampons, les soins de santé, le « safe sex », un téléphone et le transport.

« [Traduction] *Le téléphone c'est essentiel surtout dans les régions rurales.* »
Nouvelle-Écosse

« [Traduction] *...des femmes s'arrangent pour retourner dans le système pénal parce qu'elles n'ont plus aucun espoir d'obtenir un gîte ou de la nourriture.* »
Nouvelle-Écosse

« *Dans n'importe quelle catégorie d'aide sociale, avec ou sans enfants, les montants sont insuffisants. Cette précarité entraîne beaucoup de détresse psychologique...il y a des obstacles quasi-insurmontables. La fille qui s'en sort,*

c'est l'exception, c'est une espèce de Superwoman. La majorité ne s'en sort pas. »

Montréal

« [Traduction] *Quand le barème d'aide sociale a augmenté, le coût pour une chambre pour une personne seule a lui aussi augmenté gobant ainsi l'augmentation. »*

Vancouver

« [Traduction] *Vivre dans la pauvreté cela veut dire ne jamais manger de fruits ni de légumes. Sur une longue période, ça entraîne de graves conséquences physiques. »*

Vancouver

« [Traduction] *Puisqu'elles sont contraintes de vivre avec un revenu insuffisant, les femmes se voient refuser la possibilité de vivre en santé. »*

Nouvelle-Écosse

« [Traduction] *Dans les régions rurales, il n'y a pas de soupes populaires, pas de refuges. Il n'y a pas de comptoirs alimentaires. Il y a juste les produits de boulangerie de la veille et c'est tout. »*

Nouvelle-Écosse

Des jeunes femmes ne peuvent pas rembourser leur prêt étudiant et ne peuvent pas se libérer de cette dette en déclarant faillite même si elles ont un énorme fardeau de dette.

Ottawa

« *...Les prestations sont insuffisantes et il y a une grande détresse. La faim existe...c'est ça, la réalité. »*

Montréal

Les femmes qui vivent dans l'extrême pauvreté n'ont pas de continuité dans leur vie - elles vivent de crise en crise...souvent, elles doivent se priver de téléphone ou de médicaments; elles ne peuvent même pas se payer une faillite (car les coûts sont importants).

Ottawa

Des femmes ont souligné l'écart entre les prestations d'aide sociale auxquelles les mères ont droit pour élever leurs propres enfants et les allocations accordées aux parents dans une famille d'accueil pour prendre soin des enfants des autres.

« [Traduction] *Si tu prenais l'argent versé aux parents d'un foyer d'accueil et que tu le versais à la famille de l'enfant, la famille pourrait continuer à vivre ensemble. »*

Vancouver

[Traduction] *Une participante a décrit comment sa mère recevait 225\$ par mois à titre de foyer d'accueil pour son fils alors qu'elle-même, une fois son fils revenu auprès d'elle, n'a eu droit qu'à 25\$ par mois de l'aide sociale.*

Vancouver

Des prestations insuffisantes font que les femmes sont toujours en demande face aux autres. Au mieux, cela est épuisant, au pire, cela fait en sorte que les femmes ont encore plus de difficultés à refuser des avances sexuelles non désirées ou qu'elles demeurent dans une relation simplement pour avoir un toit au-dessus de leur tête.

« [Traduction] *Il arrive parfois qu'une jeune femme qui ne peut habiter chez-elle se réfugie à la maison familiale de son « chum ». Dans le meilleur des cas, elle se retrouve dans une position de redevance envers le garçon et sa famille.* »

Nouvelle-Écosse

« [Traduction] *Les femmes entretiennent des relations pour avoir un chez-soi.* »

Nouvelle-Écosse

3.3 Perdre ses enfants...un puissant outil de chantage

En revanche, si une femme sur l'aide sociale a des enfants, les autorités peuvent menacer de lui enlever la garde de ses enfants. Ceci constitue un outil de chantage puissant qui est utilisé contre les femmes, spécialement aux moments de conflits avec le système.

« [Traduction] *Je connais une femme qui habitait une roulotte sans eau courante avec ses enfants. Pour se laver, elle allait en ville en faisant du pouce. Puis elle a commencé à avoir des problèmes avec le propriétaire du terrain de camping. Elle est partie vivre en ville. L'aide sociale lui a dit de vendre sa roulotte sinon on allait lui couper l'aide sociale. Puis on lui a dit que si elle ne pouvait pas avoir d'aide sociale, on lui enlèverait ses enfants... On l'a menacée en utilisant les enfants.* »

Nouvelle-Écosse

Certaines femmes vivant dans la pauvreté extrême se font retirer la garde de leurs enfants; ceux-ci sont alors promenés de foyers en maisons d'accueil loin de leur mère, de leur environnement et de leur réseau d'appui naturel.

Ottawa

« [Traduction] *Combien de ces jeunes filles ont des bébés qui leur sont enlevés dès la naissance? La pauvreté est considérée comme un facteur qui rend les femmes incapables d'être parent : on leur enlève leur bébé à l'hôpital.* »

Vancouver

Souvent, les femmes qui ont des enfants et qui vivent des difficultés ou une crise quelconque vivent avec la crainte que si elles en parlent ou demandent de l'aide, on va leur retirer la garde de leurs enfants. Elles vont parfois souffrir dans le silence le plus total plutôt que de prendre le risque qu'elles soient jugées inaptes à prendre soin de leurs enfants.

« ...je connais une femme d'origine salvadorienne qui est mère de deux jeunes enfants. Elle a aussi un grand garçon de 19 ans qu'elle a eu assez jeune. L'année dernière, elle et son conjoint sont retournés au Salvador. Le couple a éclaté, elle a décidé de revenir au Canada. Quand elle a fait une demande d'aide sociale, elle a découvert que lors de son absence, son premier fils avait commencé à recevoir de l'aide sociale. À titre de parrain, il faut qu'elle rembourse l'aide sociale qu'il reçoit à même ses propres prestations d'aide sociale. Elle n'arrive plus. Elle est très angoissée, elle ne sait pas comment elle va s'en sortir. Je lui ai dit qu'elle devrait faire garder ses deux jeunes enfants quelques heures par semaine, le temps de respirer un peu, mais elle a trop peur même de s'informer des services disponibles, de dire sa détresse à qui que ce soit, de peur de perdre ses enfants. »

Montréal

« La charge des enfants n'est pas valorisée chez les femmes alors que chez les hommes, c'est tout le contraire. Si on voit un homme qui a la garde de ses enfants, on va dire, « Ça, c'est un vrai père, comment tu fais? ». Quand on voit une femme qui est tout seule avec ses enfants, y a pas personne qui dit ça!... Les femmes n'ont pas droit à l'erreur. »

Montréal

« Aussitôt qu'une femme a un problème de santé mentale, c'est automatique, on enlève les enfants. Les enfants deviennent les otages des hommes et du système. Les pères se retrouvent avec un plus gros chèque et les femmes se retrouvent seules sur le petit barème. »

Montréal

Le fait d'être une mère seule a une influence négative sur leur capacité de pourvoir aux besoins des enfants. Ainsi, de nombreuses femmes ont peur de perdre leurs enfants. Le mouvement des droits des pères force davantage les femmes à choisir entre le moindre des maux et de prendre des risques.

Ottawa

[Traduction] Une participante a raconté comment, quand ses enfants étaient petits, on l'a menacée de les lui enlever parce qu'elle avait tendance à avoir des migraines qui la clouaient au lit pendant deux ou trois jours. Confrontée à cette menace, elle s'est mariée. C'était un mariage où elle vivait de l'abus mais

qui la mettait, elle et ses enfants, à l'abri de la menace constante de l'enlèvement.

Vancouver

3.4 La double-contrainte

Les prestations actuelles d'aide sociale sont insuffisantes et ne permettent pas aux femmes de répondre à leurs besoins de base. Par conséquent, les femmes doivent souvent tricher. Ceci laisse les femmes vulnérables au chantage des personnes dans leur entourage et plus particulièrement, au chantage des conjoints qu'elles voudraient quitter qui peuvent menacer de les dénoncer à l'aide sociale. Les femmes sont ainsi aux prises avec des doubles contraintes.

« [Traduction] ... sans, d'une manière ou d'une autre, « frauder le système », il est pratiquement impossible de survivre avec les barèmes actuels d'aide sociale. »

Nouvelle-Écosse

« [Traduction] Il faut quasiment être voleur pour pouvoir vivre. Même si tu ne manges que du gruau et du lait condensé. »

Nouvelle-Écosse

Le petit barème pousse les jeunes femmes dans l'économie "underground"...
Ottawa

« [Traduction] Il existe maintenant un nouveau phénomène. Il s'agit des femmes sur l'aide sociale qui « paient un loyer » à leur conjoint afin d'éviter l'application du règlement sur le « spouse in the house » (un homme dans la maison). Les femmes sans enfant sont plus nombreuses à emprunter ce chemin, car le barème d'aide sociale pour une femme sans enfant est de 310\$ par mois. Trop souvent, cette situation aboutit à un abus de pouvoir de la part du conjoint qui, à partir du moment où la femme tente de mettre fin à la relation, menace de la dénoncer à l'agent d'aide sociale. La femme sera alors criminalisée puisque notre gouvernement poursuit activement tous les actes pouvant être perçus comme de « la fraude du système d'aide sociale. » »

Nouvelle-Écosse

La loi est ainsi faite qu'on est pratiquement obligées de frauder le système si on veut survivre...les femmes deviennent vulnérables à l'égard de conjoints et d'enfants violents; elles sont exposées au chantage... ces jeux rendent le climat familial insidieux.

Ottawa

3.5 La vulnérabilité occasionnée par l'absence de logement sécuritaire

Le manque d'autonomie financière et, par conséquent, de contrôle sur l'endroit où les femmes habitent laisse ces dernières très vulnérables à l'égard de l'agression et de l'exploitation sexuelles. Les participantes ont raconté à quel point les femmes ne sont pas en sécurité dans les hôtels et motels bon marché, ni dans les Maisons de chambres.

« [Traduction] *Les maisons de chambres ne sont pas des lieux sécuritaires pour les femmes. Les femmes se font violer tellement souvent là-dedans que l'une d'elles m'a déjà dit : « De toutes façons, je vais me faire violer. Je suis aussi bien de retourner dans la rue, au moins là je vais avoir de l'argent en échange. » »*

Nouvelle-Écosse

« [Traduction] *Dans les maisons de chambres en milieu urbain défavorisé, les femmes se font tabasser, se font violer et se font voler leur nourriture et leurs vêtements. Les hommes travailleurs sociaux leur disent : « C'est quoi le problème avec la chambre? » Essaie maintenant de lui expliquer qu'elle ne se sent pas en sécurité dans cette chambre. »*

Nouvelle-Écosse

« [Traduction] *Il y a une pénurie de logement surtout pour les femmes seules. Au centre-ville on trouve un garage ouvert vingt-quatre heures. Il y a des femmes qui couchent là tous les soirs. »*

Nouvelle-Écosse

« *Les Maisons de chambres ne sont pas sécuritaires. La salle de bain, la toilette sont en commun. Les filles vont attendre le jour pour se rendre à la toilette à l'étage parce qu'elles ont peur de se faire agresser dans les couloirs. »*

Montréal

« *La jeune femme et le jeune homme, revendicateur du statut de réfugié, qui doit s'installer à Montréal, ce n'est pas la même chose! Le barème d'aide sociale est insuffisant pour payer un logement. Les jeunes doivent se mettre ensemble, mais souvent ils ne se connaissent pas, ils connaissent personne. Tout le monde se ramasse au YMCA Centre-Ville. Là, il y a du racolage qui se fait. Les femmes sont obligées à vivre avec n'importe qui, les femmes sont placées dans des situations où elles ne sont pas du tout en sécurité et où il y a tendance à avoir du harcèlement sexuel. »*

Montréal

« [Traduction] *Le manque de ressources et l'aide sociale insuffisante font en sorte qu'il est presque certain que les jeunes femmes qui vivent dans la rue vont se prostituer. Cela veut aussi bien dire, si on définit plus largement le commerce sexuel, qu'elles n'auront pas d'autre choix que d'aller coucher dans la chambre d'hôtel d'un homme faute d'argent pour s'en louer une à elle seule... « Quand*

tu vis dans une cage d'escalier avec deux chiens, un gars qui te dit qu'il a une chambre d'hôtel, c'est tout ce que ça te prend. » »

Vancouver

« [Traduction] *Dans un « squat », les femmes sont aussi bien de choisir avec qui elles vont avoir des relations sexuelles parce que ce sont des endroits totalement dominés par les hommes et les femmes sont obligées d'avoir des relations sexuelles. »*

Vancouver

3.6 Itinérante...ou toujours à un pas de l'être

À un moment donné ou un autre, beaucoup de femmes sur l'aide sociale se retrouvent dans l'itinérance. Elles peuvent se retrouver dans la rue, à dormir dans une voiture ou encore, à ne pas avoir d'adresse stable, ne pas avoir un endroit sécuritaire pour dormir, ne pas avoir l'assurance d'un logement sécuritaire pour le mois à venir. Les conséquences de ne pas avoir de chez-soi peuvent être dévastatrices pour les femmes.

Entre autres, l'obtention d'un logement est généralement un préalable à toute autre démarche de prise en charge. Surtout si une femme n'a pas de réseau familial (ou amical) pour la soutenir, le fait d'avoir une adresse stable et un téléphone constituent un élément essentiel lors de la recherche d'emploi. Pourtant, avec son fonctionnement bureaucratique et ses barèmes très bas, le système d'aide sociale n'aide pas les prestataires à se trouver des logements stables et convenables.

[Traduction] *Une participante a parlé d'avoir été sans-abri pendant huit mois. « Je suis encore affectée par cela. »*

Vancouver

« [Traduction] *Dans une maison de chambres, on peut te demander des frais d'invité de dix à quinze dollars par nuit pour coucher sur le plancher de la chambre de quelqu'un d'autre. »*

Vancouver

« [Traduction] *Quand tu sors de prison, tu as besoin d'un toit au-dessus de ta tête. Par contre tu ne peux pas demander d'aide sociale le temps que tu loges en maison de transition : il faut que tu sois dans la rue. Sauf que pour demander de l'aide sociale ça te prend une adresse et tu ne peux pas louer un logement tant que tu n'as pas reçu d'argent. D'après vous, qu'est-ce que ces femmes devraient faire? »*

Nouvelle-Écosse

Des femmes itinérantes ont peu ou pas d'espoir de se retrouver un emploi, un jour. Si elles réussissent à se retrouver un logement, souvent elles auront peur d'y rester parce que les agressions sont commises plus à l'intérieur qu'à

l'extérieur. Par contre, si elles n'ont pas de logement, elles éprouveront des difficultés supplémentaires à obtenir des prestations d'aide sociale.

Montréal

[Traduction] *Une participante a parlé d'une femme qu'elle connaît qui a dû déménager huit ou neuf fois en trois ans mettant ainsi en lumière la nécessité de considérer le logement précaire comme faisant partie de la problématique de l'itinérance.*

Vancouver

« [Traduction] *Il y a plusieurs façons d'être sans-abri. Les familles sont sans-abri quand elles sont logées dans des chambres d'hôtel.* »

Vancouver

[Traduction] *Une participante ayant habité une chambre d'hôtel avec sa famille, nous a expliqué comment chaque membre de la famille occupait à tour de rôle la salle de bains dans le but d'avoir chacun un peu d'intimité. Cette participante a également décrit ses déménagements successifs dans cinq motels différents. Les propriétaires des établissements s'objectaient aux allées et venues des adolescents et leur interdisaient d'utiliser le téléphone. « Tu n'as pas de droits, pas d'espace, pas de biens et tu te fais constamment mettre à la porte. Si ton chèque d'aide sociale est en retard, l'hôtel te met dehors. Même huit ans plus tard, nous en sommes toujours affectés, les séquelles sont phénoménales. »*

Vancouver

« [Traduction] *On doit compter au moins trois ans d'attente pour accéder au « B.C. Housing » [logement social de la C.-B.]. Dans les communautés rurales, il n'y a pas de logement social du tout ou bien s'il y a un organisme qui en offre, il est de piètre qualité.* »

Vancouver

« [Traduction] *Les programmes de logement sans but lucratif ou qui sont régis par le gouvernement sont sous-financés et comptent trop peu d'unités. Les requérants sont évalués selon une « hiérarchie des besoins » (...). Les femmes sans enfant ont très peu de chances d'accéder au logement social.* »

Nouvelle-Écosse

Les refuges mixtes pour les personnes sans-abri et en difficulté représentent des lieux très peu sécuritaires pour les femmes. Les refuges destinés spécifiquement aux femmes sont rares.

« [Traduction] *Les refuges sont dominés par les hommes.* »

Nouvelle-Écosse

[Traduction] *En Nouvelle-Écosse, il n'y a présentement qu'un seul refuge pour les femmes sans-abri (Adsum House, Halifax) et un refuge pour les ados sans-abri (Teen Shelter, New Minas, Vallée d'Annapolis).*

Nouvelle-Écosse

Les femmes itinérantes rencontrent encore plus d'obstacles que les hommes car peu de villes offrent des services aux femmes itinérantes et encore moins aux jeunes femmes (alors que les hommes ont accès à de nombreux services comme les Bergers de l'espoir, The Mission, l'Armée du Salut, etc.)...

Ottawa

Les femmes ... doivent se débrouiller dans des structures pensées en fonction des besoins des hommes; plusieurs de ces organismes sont à vocation religieuse (Armée du salut, Shepherds of Good Hope, The Mission, etc.); l'aide devient alors conditionnelle au jugement de valeur qu'on fait sur celles qui demandent de l'aide. On nous étiquette de "mauvaises femmes" si on fait des demandes à répétition et on responsabilise davantage les femmes de leur pauvreté et de leurs conditions difficiles.

Ottawa

3.7 Les chances de quitter une relation abusive ou violente

L'absence de prestations d'aide sociale permettant un minimum d'autonomie financière réduit les chances pour une femme de quitter une relation abusive ou violente.

« [Traduction] *Quand une femme de la maison d'hébergement s'assoit pour regarder le tableau des barèmes d'aide sociale et qu'elle se rend compte du montant des allocations auxquelles elle a droit, il arrive parfois que la première chose qu'elle dise soit : « Dites-moi comment faire pour qu'il me reprenne. »*

Nouvelle-Écosse

[Traduction] *Souvent les femmes en transition se sentent contraintes retourner dans un milieu violent ou abusif car les barèmes de la sécurité du revenu sont extrêmement bas. Même si la politique de la sécurité du revenu de la Nouvelle-Écosse alloue un montant supplémentaire de 175\$ pour les femmes qui quittent une situation abusive, ce montant est octroyé à la discrétion de l'agent de la sécurité du revenu et est alloué seulement à court terme (maximum de six mois). Malgré ce montant supplémentaire, l'allocation maximale est de 485\$ par mois.*

Nouvelle-Écosse

3.8 La commodification de la sexualité des femmes exacerbée

À l'issue de la consultation, nous remarquons qu'il n'est pas exceptionnel que les femmes économiquement démunies soient obligées d'échanger des services sexuels contre de la

nourriture, un gîte ou encore de l'argent. Dans un contexte où certaines femmes choisissent la maternité pour accéder à des prestations un peu plus élevées, force nous est de constater que le stéréotype selon lequel les femmes doivent opter, soit pour être mère, soit pour être putain, conserve une certaine pertinence à l'intérieur des contraintes imposées aux femmes par le système d'aide sociale.

« [Traduction] *Les plus jeunes femmes se retrouvent souvent dans la rue et peuvent, en désespoir de cause, avoir recours à la prostitution. La prostitution peut être de type « commercial » ou elles peuvent échanger des « faveurs sexuelles » contre un gîte et de la nourriture. »*

Nouvelle-Écosse

[Traduction]...*les gens se prostituent pour mettre de quoi manger sur la table. « Ca arrive plus souvent qu'on pense ».*

Vancouver

...*Pour échapper à la pauvreté (ou avoir un toit sur la tête), d'autres femmes auront des conjoints à répétition...*

Ottawa

« *Il y en a qui travaillent en dessous de la table. Ben, il y a aussi des femmes qui sont obligées de travailler en dessous de la couverture. »*

Montréal

« [Traduction] *Une fois que la pauvreté des femmes seules sans enfant et qui sont sur l'aide sociale apparaît évidente, elles deviennent des cibles sociales et sexuelles. Elles font constamment l'objet de remarques désobligeantes et sont la proie des hommes qui les savent désespérées... »*

Vancouver

« [Traduction] *Quand on demande la charité, l'abus est constant. Les hommes essaient continuellement d'embarquer ces femmes dans le commerce sexuel. »*

Vancouver

La commodification de la sexualité à titre de conséquence de l'extrême pauvreté est d'autant plus percutante pour les jeunes femmes dont la sexualité est perçue comme ayant une valeur marchande plus élevée que celle des femmes plus âgées. Les jeunes femmes semblent être davantage ciblées par les agresseurs sexuels masculins.

« *« T'es jeune, t'es belle, tu sais quoi faire. » C'est ce qu'une femme s'est fait dire par son agent [d'aide sociale]. »*

Montréal

« [Traduction] *Dans la rue, les jeunes femmes portent toujours des « capuchons » pour éviter d'être identifiées. »*

Vancouver

Les jeunes femmes pauvres sont également beaucoup plus vulnérables à la violence et à l'agression à caractère sexuel; on les perçoit davantage comme des objets sexuels dont on peut disposer à sa guise et si elles sont pauvres, elles sont d'autant plus sujettes à être la cible d'hommes en quête de "proies faciles".

Ottawa

« Une jeune femme nouvellement arrivée au Québec qui voulait s'inscrire au programme de rattrapage scolaire pour terminer son secondaire V s'est fait dire par l'agent d'aide sociale : « Tu es forte physiquement. Tu n'as pas besoin d'aller à l'école, tu peux aller travailler. » On ne passe jamais de commentaire pareil sur l'apparence physique des hommes. »

Montréal

Également, le manque d'expérience de vie peut rendre les jeunes femmes plus vulnérables à l'exploitation et à la manipulation. Par exemple, à 18 ans, les adolescentes qui ont été prises en charge par le système des services sociaux (dans des familles d'accueil, des centres d'accueil ou des foyers de groupe) se retrouvent du jour au lendemain dans le système d'aide sociale. Des prestations insuffisantes pour couvrir les nécessités de la vie conjuguées avec une estime de soi plus souvent qu'autrement fragile les laissent extrêmement vulnérables à l'exploitation sexuelle.

[Traduction] Une fois devenues adultes, il arrive souvent que les jeunes femmes qui ont connu le « Programme d'accueil familial » soient contraintes à devenir indépendantes beaucoup trop tôt alors qu'elles sont peu ou pas du tout préparées à affronter l'avenir. Les possibilités qu'elles ont d'accéder à des études post-secondaires et à l'emploi sont très limitées.

Nouvelle-Écosse

« [Traduction] D'une certaine manière, on s'attend à ce qu'une fille de dix-huit ans trouve un gars de vingt ans pour s'occuper d'elle. »

Nouvelle-Écosse

« [Traduction] Le régime de la C.-B. génère un état de vulnérabilité bien particulier chez les jeunes femmes qui ont été placées dans des familles d'accueil. Lorsqu'elles atteignent l'âge de dix-huit ans, elles découvrent qu'il n'existe aucun soutien permanent en dehors de l'aide sociale régulière qui n'est généralement disponible qu'à partir de l'âge de dix-neuf ans. Du jour au lendemain, elles se retrouvent toutes seules. C'est une période d'extrême vulnérabilité pour les femmes. Des « Ententes de jeunesse » sont disponibles par le biais du Ministère des enfants et des familles mais elles sont compliquées et il s'agit de projets-pilotes. Ces ententes se font à partir d'un contrat qui comprend une série de conditions et qui doit être conclu avec un travailleur social. »

Vancouver

3.9 Le racisme...

Que ce soit à l'intérieur du système d'aide sociale ou du système judiciaire, dans les services sociaux, dans le domaine du logement ou sur le marché du travail, le racisme constitue un obstacle omniprésent pour les femmes démunies qui sont membres des groupes racisés.

Les femmes doublement marginalisées, comme les femmes de minorité visible, ont, d'emblée, énormément de difficulté à se trouver un logement; si elles sont récipiendaires de l'aide sociale, c'est encore plus difficile.

Ottawa

« [Traduction] *En tant que femme noire, il y a de la discrimination sur le marché du travail, ça c'est certain...* »

Nouvelle-Écosse

Le fait que la plupart des travailleuses dans les organismes sont blanches limite l'accès des femmes de couleur aux services; on ne s'y sent pas toujours les bienvenues.

Ottawa

« *C'est qui les femmes qui sont parrainées ou qui sont revendicatrices du statut de réfugiée? Ce sont des femmes des pays où sévissent les guerres et d'autres conflits armés. En d'autres termes, ce sont des femmes des minorités visibles, les femmes d'origine ethnique et nationale « autre ». Les agents d'aide sociale constituent une espèce de force policière administrative. Ils se sont construit tout un appareil avec leurs experts et leurs redoutables rapports psycho-sociaux. Si une femme, qui allègue avoir subi de la violence de la part de son époux (et parrain), se divorce à l'amiable, les agents vont dire « Comment ça se fait? » Ils vont tenter de remettre en question les allégations de violence. »*

Montréal

« *Plus souvent qu'autrement, c'est le mari qui parraine sa femme. En général, les femmes sont moins scolarisées que les hommes (à l'exception de femmes de certaines communautés, par exemple les Iraniennes ou encore les Afghanes qui ont un plus haut niveau de scolarité). Elles éprouvent plus de difficultés à apprendre la langue parce qu'elles doivent rester à la maison avec leurs enfants. Elles accèdent moins facilement aux cours de français. Étant plus isolées, elles connaissent moins leurs droits, par exemple qu'elles ne peuvent être déportées. Les maris leur disent, « Tu vas être déportée.... ». Elles doivent fonctionner dans l'inconnu le plus total. Si, en plus, il n'y a même pas l'aide sociale pour assurer le redémarrage si elles décident de tenter de s'en sortir, c'est très grave. »*

Montréal

3.10 La marginalisation des femmes ayant une déficience

Les femmes ayant une déficience physique ou mentale (ou les deux à la fois) sont souvent dépendantes de l'aide sociale et sont donc affectées de façon disproportionnée par la majorité des contraintes du système d'aide sociale.

Les femmes ayant une déficience ont plus de difficultés à accéder au marché du travail et au système d'éducation, que leur déficience soit visible ou non. Souvent désavantagées au niveau de leur force physique, elles sont plus sujettes au harcèlement et à la violence. Les femmes ayant une déficience vont demeurer plus longtemps avec leurs parents. Elles vivent également plus de dépendance face à leur conjoint. Au moment où elles acquièrent une déficience, elles ont deux fois plus de risque de subir un divorce qu'un homme dans la même situation. Leur capacité de prendre soin de leurs enfants est souvent remise en question.

Même si elles poursuivent des études, elles ont plus de difficultés à se trouver un emploi et sont moins bien rémunérées. Sur le marché de travail, plusieurs femmes ayant une déficience occupent des emplois dans des ateliers protégés où leur travail n'est pas rémunéré à sa juste valeur. Bien entendu, si elles cumulent plusieurs déficiences ou ont une déficience physique et mentale, les difficultés pour se trouver un logement ou un emploi s'accroissent et leur pauvreté et vulnérabilité risquent de s'aggraver. Dans ce contexte, l'infantilisation des femmes opérée par le système d'aide sociale ne fait qu'ajouter à la difficulté qu'ont les femmes ayant une déficience à avoir du pouvoir sur leurs vies.

Selon le système d'aide sociale, une femme est « apte au travail » ou elle est « inapte », même si la réalité est souvent beaucoup plus complexe. Le passage d'un classement à un autre peut s'avérer difficile et ne relève pas de l'auto-évaluation mais d'une évaluation médicale « experte ». Si une femme ayant une déficience est classée « inapte » au travail, elle aura accès à des prestations plus élevées. Toutefois, ce classement peut ne pas correspondre à son désir à elle de travailler ou non. De plus, un tel classement va généralement rendre beaucoup plus difficile pour une femme l'accès aux programmes de formation et pourrait même mener à l'exclusion de ceux-ci. Or, tout en reconnaissant les obstacles énormes à l'accès au marché du travail qui existent pour une femme ayant une déficience, dans une certaine mesure, ce genre de classement peut représenter une espèce d'acquiescement ou de démission envers la discrimination opérée par le marché du travail et les nombreuses portes qui se ferment devant les personnes qui ne cadrent pas dans les normes actuelles.

En revanche, si une femme est considérée comme étant apte au travail, elle aura des prestations moins élevées et subira toutes les pressions et les contrôles qui visent à l'obliger à trouver un emploi et ce, sans tenir compte du fait que certaines femmes ont une capacité beaucoup moindre que d'autres à décrocher et à conserver un emploi. C'est le cas, par exemple, de femmes diagnostiquées avec des maladies dégénératives mais qui,

de l'avis des médecins, n'en sont pas encore suffisamment atteintes pour être exemptées de l'obligation de chercher un emploi quelconque. Également, de façon générale, on ne reconnaît pas l'existence de certains problèmes qui peuvent rendre les femmes inaptes au travail (ou inaptes à participer à un programme d'employabilité) pendant un certain temps, comme, par exemple, l'inceste, le harcèlement sexuel, le harcèlement criminel, la responsabilité de la maternité, la responsabilité pour les personnes âgées ou malades, etc.

L'aide sociale représente la principale sinon l'unique source de revenu de beaucoup de femmes qui ont vécu des abus psychiatriques. Paradoxalement, les conditions de vie sur l'aide sociale et les nombreuses contraintes auxquelles les femmes démunies doivent faire face peuvent contribuer de façon significative à leur niveau de détresse psychologique, quand elles ne sont pas carrément le catalyseur pour l'apparition de problèmes de santé mentale.

Dans la majorité des cas, les femmes prises dans l'engrenage du système psychiatrique sont en même temps assujetties au régime d'aide sociale. L'appropriation du pouvoir par le système psychiatrique se complète par celle du système d'aide sociale et vice-versa. De plus, plusieurs participantes ont fait référence à un lien causal entre le fait de recevoir des prestations d'aide sociale et un diagnostic de maladie mentale chez les femmes pauvres en difficultés. Ces allégations nous paraissent sérieuses et mériteraient, selon nous, d'être l'objet d'une étude à part entière.

3.11 L'emploi

Jusqu'à un certain point, le besoin d'aide sociale ne constitue que le reflet de l'exclusion ou de la discrimination de certains groupes de femmes sur le marché du travail ou encore, de la non rémunération des soins apportés par les femmes aux enfants et aux personnes âgées ou malades. Toutefois, dès qu'une femme est classée « apte au travail », les règles de l'aide sociale font abstraction des véritables possibilités pour elle de décrocher un emploi qui lui permettrait de vivre décemment.

Par exemple, les résidentes et résidents des communautés côtières créées autour de l'industrie de la pêche maintenant devenue moribonde, se voient obligés de se tourner vers l'aide sociale. Il n'y a tout simplement pas d'emplois. Les possibilités pour une femme de quitter l'aide sociale sont très minimes.

« [Traduction] *Nous n'avons aucun moyen de lutter contre ce qui nous rend pauvre.* »

Nouvelle-Écosse

« [Traduction] *On va prendre pour acquis qu'un jeune homme sur l'aide sociale attend qu'on l'appelle pour une job à l'usine.* Mais il n'y a pas de postes pour les femmes à l'usine.

Nouvelle-Écosse

Que ce soit dans les réserves ou hors réserve, beaucoup de femmes des Premières Nations doivent recourir à l'aide sociale pendant des périodes de temps prolongées. Les raisons qui expliquent l'absence de revenus d'emploi pour les femmes des Premières Nations relèvent de toute évidence de facteurs systémiques et historiques, ce qui n'empêche pas le système d'aide sociale de tenter de blâmer les individus pour leur pauvreté.

« [Traduction] *La pauvreté autochtone est unique. Elle est liée à la terre. C'est une tentative de génocide intentionnelle et bien orchestrée de la part du gouvernement qui s'est perpétuée de façon incessante à travers la colonisation, les pensionnats pour enfants, le rapt des années soixante et les enfants placés par le Ministère (le vol d'enfants se poursuit).* »

Vancouver

Les difficultés d'autres groupes de femmes à obtenir des emplois décents peuvent également être associées à des facteurs de discrimination systémique. Entre autres, le manque de reconnaissance des études effectuées dans d'autres pays touche particulièrement les nouvelles arrivantes qui ont plus de difficulté à se trouver un emploi dans leur domaine. Les femmes qui sont restées à la maison pour s'occuper des enfants sont également pénalisées : lorsqu'elles cherchent à réintégrer le marché du travail, on leur reproche de manquer d'expérience "professionnelle". Les femmes membres des groupes racisés rencontrent beaucoup de discrimination, subtile et moins subtile, sur le marché du travail. Les femmes ayant un casier judiciaire rencontrent aussi des obstacles considérables au moment où elles tentent de décrocher un emploi. Il va sans dire que si une femme est susceptible d'être l'objet de préjugés et stéréotypes pour plus qu'une de ces raisons, les obstacles qu'elle doit surmonter pour accéder au marché du travail sont d'autant plus importants.

De surcroît, les employeurs ont, en général, beaucoup de préjugés à l'égard des personnes qui ont déjà reçu des prestations d'aide sociale. En effet, selon certaines participantes, les périodes où une femme a reçu de l'aide sociale constituent autant de « trous » à camoufler dans son CV quand elle présente une demande d'emploi.

L'importance de l'apparence physique joue aussi en défaveur des femmes pauvres, entre autres dans plusieurs secteurs d'emplois féminins, comme le secrétariat, la réception, le travail de bureau ou la restauration, où l'employée doit représenter l'employeur, et ce, dès le moment de l'entrevue.

« *Des hommes sont pauvres aussi. Mais c'est moins grave pour eux, l'apparence physique. Quand un employeur embauche un gars, il n'est pas en train de choisir quelqu'un avec une belle apparence qui va représenter l'image de son entreprise, comme c'est le cas pour les emplois comme réceptionniste, secrétaire... L'apparence n'est pas une exigence, pour les hommes, pour trouver un emploi.* »

Montréal

Les règles punitives de l'aide sociale font en sorte que les femmes pauvres deviennent une main-d'œuvre captive pour des employeurs qui veulent les exploiter.

[Traduction] *Une participante a expliqué comment, dans une ville qu'elle connaît, des employeurs, tels que Tim Horton, Wendy's et McDonald, informent les agents d'aide sociale lorsqu'ils ont des postes de disponibles. L'agent d'aide sociale envoie alors une personne assistée sociale afin de combler le poste. Lorsque la personne n'obtient pas l'emploi ou refuse de passer l'entrevue, on lui coupe ses prestations d'aide sociale. En raison du pouvoir qu'elles exercent sur les employés - qui autrement seraient prestataires de l'aide sociale - , ces entreprises les obligent à fournir des heures de travail supplémentaires et à faire du ménage le soir sans qu'aucune rémunération ne leur soit versée. S'il arrive qu'un employé se blesse, soit mis à pied, soit congédié ou démissionne, l'éligibilité à l'aide sociale lui sera refusée. On a dit qu'il s'agissait de garder les personnes « en captivité ». Dans un tel contexte, les jeunes sont particulièrement vulnérables. Ils doivent endurer l'exploitation ou bien ils se retrouvent à la rue.*

Vancouver

« J. est monoparentale. Elle a deux enfants. Sa plus vieille est atteinte de la schizophrénie juvénile et vit depuis plusieurs mois maintenant dans une institution spécialisée.

Comme J. dit, les programmes d'employabilité, elle les a tous faits! Son placement dans le cadre d'un programme pour les personnes assistées sociales vient de prendre fin. Présentement, elle ne travaille que sur appel le soir et la nuit à Postes Canada comme trieuse. Elle est surtout appelée à travailler pendant la fin de semaine. Elle a le droit de refuser de travailler deux fois; le troisième refus entraîne automatiquement le congédiement pour manque de disponibilité.

Alors comme ça, elle doit faire garder son fils toute la fin de semaine. De plus, si elle travaille la fin de semaine, elle n'arrive pas à voir sa fille à l'institution où celle-ci demeure, comme elle aurait le droit de le faire. Le travail sur appel la fin de semaine ne lui permet pas de vivre décemment non plus, d'autant plus que les allocations familiales pour sa fille viennent de lui être retirées. Elle n'est plus capable de payer son logement, mais n'a pas les moyens de déménager non plus. Comme elle dit, elle est « à la veille de capoter ». Le problème, c'est que si elle quitte son emploi sur appel la fin de semaine (ou si elle perd l'emploi à cause de son manque de disponibilité), son aide sociale sera coupée de 150\$ par mois pendant un an. Elle et son fils ne pourront pas survivre avec le montant ainsi réduit. Ce qui fait que qu'elle doit « toffer » la situation. »

Montréal

3.12 Des programmes d'employabilité mal conçus

Souvent, les programmes d'employabilité ne sont pas adaptés aux besoins des femmes sur l'aide sociale. De plus, les programmes mènent rarement à l'obtention d'un emploi stable et bien rémunéré.

« [Traduction] *Il te faut un emploi pour sortir de l'aide sociale. Il y a beaucoup d'histoires de personnes qui participent à des programmes juste pour que le chèque rentre. Ça ne donne rien.* »

Vancouver

« *Les programmes d'employabilité mènent nulle part. Les femmes s'investissent beaucoup là-dedans. Ça fait une main-d'œuvre facile à manipuler, vulnérable. En cas, par exemple, de violence, les femmes sont censées se taire devant l'injustice. Elles pensent, s'il y a une job, s'il y a une seule job, j'aimerais être choisie.* »

Montréal

« [Traduction] *Les stages en milieu de travail fournissent une main-d'œuvre gratuite ou bon marché aux entreprises alors que les participantes obtiennent rarement une garantie d'emploi après le stage. Certaines femmes réussissent à atteindre le plein emploi mais les possibilités d'accroître le développement sont réduites en raison d'un système déficient et du trop peu de possibilités d'emploi.* »

Nouvelle-Écosse

Les programmes d'employabilité peuvent même contribuer à un discours qui met l'accent sur les lacunes individuelles des prestataires de l'aide sociale, comme si ces lacunes, plutôt que l'état général de l'économie ou le travail familial non rémunéré qu'assument les femmes, étaient responsables de l'absence de revenus d'emploi.

« [Traduction] *Ces programmes ont quelque chose à voir avec le stéréotype du pauvre qui ne mérite rien. Les programmes d'employabilité créent de l'emploi chez la classe moyenne qui gère les programmes et ils contribuent, par leur effet dissuasif et contraignant, à diminuer le nombre de personnes qui en auraient besoin à s'inscrire à l'aide sociale. Ils donnent bonne conscience aux payeurs de taxes en justifiant pourquoi il y a des gens qui vivent dans la rue. Ils légitiment les attitudes basées sur le mérite et le non-mérite et mettent l'accent sur l'idée qu'il faut combler les lacunes de la personne.* »

Vancouver

Au mieux, les programmes d'employabilité préparent les femmes pour des emplois au salaire minimum dans le secteur des services.

« [Traduction] *Le Département des services communautaires imposent des programmes de transition au travail. Cependant, les programmes ne sont pas*

conçus pour fournir aux participants – majoritairement des femmes – des habiletés de haut niveau mais plutôt pour les préparer à occuper des postes d'entrée dans le secteur des services. Ces programmes sont sous-financés et n'offrent pas de soutien adéquat pour le transport et la garde des enfants qui sont pourtant des conditions essentielles à la participation effective des femmes dans une province surtout rurale. »

Nouvelle-Écosse

« Ils [les agents d'aide sociale] vont dire à une femme, un emploi, ça convient mieux que tes études. Les femmes ne font pas trois mois dans ces emplois. Les employeurs sont irrespectueux et les emplois mènent nulle part. »

Montréal

En Nouvelle-Écosse, un groupe de femmes s'est mobilisé et a fait la grève pour protester contre le montant inadéquat qui leur était versé à titre de frais de garde et de déplacement dans le cadre d'un programme d'employabilité. Leur lutte visait également une question de respect, car le programme infantilisait les participantes et véhiculait le message qu'elles étaient incompetentes et inadéquates et elles-mêmes responsables de leur pauvreté.

[Traduction] B. participait à un programme de transition au travail... qui a débuté en août 2000. Après trois semaines, ce groupe de femmes a fait la grève pour protester contre les exigences et les conditions déraisonnables et méprisantes du programme. Ces femmes, toutes chefs de familles monoparentales sur l'aide sociale, tentaient de se perfectionner, de développer ou d'améliorer leur employabilité. Voici quelques uns des facteurs ayant mené au déclenchement de la grève :

< Chaque étudiante recevait la même allocation – 200\$ – pour les frais de déplacement et les frais de garde sans que l'on prenne en considération la distance à parcourir pour se rendre à l'école ou le nombre d'enfants à charge.

< Le contenu de la formation était chargé d'exercices portant sur le mode de vie et comportait très peu de formation académique.

< On exigeait de chacune des femmes qu'elle tienne un journal de bord et qu'elle le présente à l'instructeur. Ce dernier encourageait les femmes à y inscrire des détails de nature intime. Au cours de la formation, l'instructeur a utilisé des informations personnelles contenues dans les journaux de bord et n'a pas respecté le droit à la vie privée d'une femme en divulguant certaines informations de son journal à une autre femme du groupe (concernant notamment une relation problématique avec un partenaire intime).

< Il y avait une politique "tolérance-zéro" concernant les congés de maladie. Les femmes étaient menacées de coupure sur leur chèque d'aide sociale si elles manquaient un jour de classe, et cela, sans égard à leur état de

santé.

< On exigeait des femmes qu'elles soient « bien habillées » lorsqu'elles assistaient aux cours et cela même en dehors des stages en milieu de travail. Lorsqu'elles ont fait remarquer que parce qu'elles étaient pauvres elles n'avaient pas nécessairement une garde robe bien garnie, on leur a donné à chacune vingt dollars et on les a amenées chez « Frenchies », un magasin de vêtements usagés, pour qu'elles s'achètent des vêtements et qu'elles « apprennent à magasiner ».

Les femmes ont fait la grève environ une semaine et ont bénéficié d'un important soutien de la part de leur communauté et des médias. Par la suite, elles ont négocié avec les représentants du Département des services communautaires de la Nouvelle-Écosse et, sans exception, leurs revendications ont été gagnées. Il est important de noter qu'au moment des négociations, les représentants du Département ont demandé de rencontrer chaque femme individuellement. Les femmes ont refusé cette façon de procéder choisissant plutôt de rester unies et solidaires.

Post-scriptum : Des quinze femmes initialement inscrites au cours, seulement neuf ont été diplômées. Deux ont quitté dès le début de la formation : l'une étant agoraphobe et l'autre devant assumer les soins de base de son père très malade. Deux autres femmes ont décroché de la formation ou se sont fait montrer la porte en cours de route. L'une d'elles a vu ses prestations coupées en raison de sa non-participation au programme tandis que l'autre a réussi par la suite à faire rétablir son droit aux prestations.

Des neuf diplômées, deux ont été embauchées par le biais de leur stage en milieu de travail, deux ont trouvé de l'emploi en dehors de leur stage, deux poursuivent leur formation et trois se cherchent toujours un emploi.
Nouvelle-Écosse

Le manque de services de garde adéquats pour les enfants des femmes sur l'aide sociale est criant. Ce manque a été dénoncé formellement lors de chaque rencontre de consultation. Il illustre bien les obstacles énormes que les femmes doivent surmonter pour répondre aux exigences du système d'aide sociale, car les femmes doivent être disponibles à participer à des mesures d'employabilité sans qu'elles puissent bénéficier d'une possibilité réelle de confier le soin de leurs enfants à des personnes compétentes et convenables. Nous constatons qu'encore une fois, le système d'aide sociale minimise ou ignore les responsabilités parentales qu'assument les femmes et se trouve ainsi à dévaloriser le travail de mère fait par de nombreuses femmes prestataires d'aide sociale.

Également, les programmes d'employabilité ne tiennent pas compte du fait qu'il est fort possible que les jeunes femmes participantes soient aux prises avec des problèmes de violence masculine qui monopolisent leurs énergies et leurs ressources limitées. Rappelons que souvent, les prestations d'aide sociale que reçoivent ces jeunes femmes ne

leur permettent pas d'avoir accès à un endroit sécuritaire pour dormir le soir ou encore, de quitter un endroit dans lequel elles ne sont plus en sécurité.

« [Traduction] *Par exemple, si une femme subit une agression sexuelle la veille, elle aura besoin de soutien et de souplesse à l'intérieur du programme. Il va falloir que le programme réponde à ses besoins. Il est fort probable que les femmes soient confrontées à la violence au cours de la formation. Si on veut que les femmes participent au programme, il va falloir leur offrir du soutien et reconnaître cette réalité.* »

Vancouver

De plus, les fonctionnaires de l'aide sociale semblent jouir de beaucoup de discrétion dans l'accès aux programmes et dans l'octroi d'allocations supplémentaires reliées à la participation aux programmes, ce qui laisse libre cours aux préjugés et aux stéréotypes sexistes et racistes de ceux-ci.

Si on prend par exemple l'allocation d'aide à l'emploi (250 \$) qui doit être remise aux bénéficiaires de l'aide sociale qui se cherchent un emploi/qui cherchent à ré-intégrer le marché du travail, on s'aperçoit que cette somme d'argent n'est pas remise automatiquement aux femmes de couleur - elles doivent en faire la demande explicite.

Ottawa

« *Une femme nous a appelés. Son mari et elle avaient travaillé longtemps comme concierges dans des blocs-appartements. À un moment donné, ça ne marchait plus et les deux se sont ramassés au chômage et ensuite, à l'aide sociale. Ils avaient décidé de s'inscrire à une formation en électro-technique qu'ils avaient vu affichée, se disant que s'ils n'arrivaient pas à décrocher un emploi, ils pourraient toujours partir une petite entreprise ensemble. L'agent d'aide sociale de l'homme avait accepté tout de suite de l'inscrire au cours. Mais celui de la femme lui a dit qu'elle devait suivre un cours d'orientation sur les métiers non-traditionnels pour voir si elle était « fait pour ça ». Lui, il n'était pas sûr si elle avait le profil de l'emploi. Elle a répondu que si elle ne s'inscrivait pas tout de suite, elle manquerait le cours de formation qui débutait dans les jours qui suivaient. De plus, ça faisait des années qu'elle faisait un travail manuel, de bricolage, à titre de concierge. Mais elle n'a pas réussi à convaincre son agent.*

On a dû intervenir comme groupe pour corriger la situation. Imaginez-vous! Les deux avaient le même âge, la même scolarité et la même expérience de travail! Cette fois-là, c'était clair. Mais c'est ça, la discrétion des agents d'aide sociale, ça fait partie des nombreuses embûches pour les femmes qui veulent s'en sortir. »

Montréal

« *Avec le Projet de loi 186, ils ont pris le langage du communautaire. Mais finalement, ce qu'ils ont fait, ils ont donné beaucoup de discrétion aux agents.*

Ils ont coupé des bons programmes qui permettaient aux femmes chefs de famille de faire des études post-secondaires. Là, maintenant, ce que tu peux faire, tu peux plier des boîtes, laver du linge... Pour avoir accès aux vrais programmes de formation, il faut que tu aies le bon sexe et la bonne couleur... »
Montréal

4. CONCLUSION

Si une femme est exclue du marché du travail parce qu'il n'y a pas d'emploi dans sa région ou encore parce qu'elle fait un travail non rémunéré comme s'occuper des personnes malades ou élever des enfants, l'aide sociale devrait être en mesure de lui offrir dignité et sécurité. Dans un contexte où une femme n'a pas, réalistement, la disponibilité ou la possibilité d'intégrer le marché du travail, nier l'accès à une aide sociale suffisante devient une mesure punitive, injuste et à la limite, absurde.

Si une femme est en transition – elle sort d'une relation abusive, elle cherche de l'emploi, elle est nouvellement arrivée au pays, elle sort de la prison – l'aide sociale devrait lui fournir le soutien nécessaire pour qu'elle puisse éventuellement devenir autonome au plan économique. La vaste majorité des femmes tiennent à cœur leur indépendance économique. Si, le moins, il y a espoir d'atteindre une certaine indépendance, les femmes y travaillent d'arrache-pied. Nier le soutien nécessaire pour qu'elles puissent y arriver n'a aucun sens et peut même les enliser dans la misère et prolonger la période pendant laquelle elles seront dépendantes de l'aide sociale.

Historiquement, une citoyenneté pleine et entière a longtemps été refusée aux femmes au nom d'un modèle patriarcal dans lequel elles étaient à la charge de leur père et ensuite, de leur mari. Le droit des femmes d'être considérées comme des personnes à part égale, de vivre des relations sexuelles et intimes libres de toute contrainte sociale ou économique, d'accéder à une indépendance et à une égalité économiques, de pouvoir faire des choix pour elles-mêmes plutôt que de suivre les diktats de leur père ou de leur mari a été nié. Les vestiges de ce modèle patriarcal sont encore puissants et se manifestent aujourd'hui par l'inégalité économique et sociale des femmes, la commodification de leur sexualité et la violence insidieuse et ouverte envers elles.

À maintes reprises, les témoignages des participantes à la consultation ont confirmé que le fait de refuser une aide sociale suffisante revient le plus souvent à diriger une femme vers la dépendance à l'égard d'un homme (ou de plusieurs hommes) ou parfois, dans le cas de jeunes femmes, vers leur famille d'origine. Ainsi, les femmes sont infantilisées, elles sont rendues plus vulnérables à la violence et à l'exploitation de la part des hommes, et leur autonomie personnelle la plus fondamentale est compromise. C'est dans ce sens que le système actuel d'aide sociale exacerbe la commodification de la sexualité des femmes, contribue à rendre les femmes dépendantes des hommes au plan économique et nie le droit des femmes de vivre comme des citoyennes à part entière. Corollairement, l'existence d'une aide de dernier recours pour une femme dans le besoin devient une condition pour que les femmes les moins nanties puissent avoir un minimum d'autonomie

personnelle. C'est dans ce sens et à la lumière du contexte historique de l'inégalité des femmes qu'on peut affirmer que le fait de nier une aide sociale suffisante à une femme dans le besoin représente une violation de son droit à l'égalité en tant que femme.